

# Bourses du Club de la Presse Nord-Pas de Calais

## 2<sup>ème</sup> édition



### Règlement

#### Article 1 - Objet

Le Club de la Presse Nord-Pas de Calais lance **deux bourses** dont le but est de contribuer à la réalisation d'un sujet par un journaliste (ou un étudiant en journalisme), afin d'encourager les talents de la profession et de mettre en avant un **reportage** ou une **enquête** sur un thème d'intérêt général. Chaque bourse est dotée de 1000 euros. Chaque lauréat bénéficiera d'une adhésion d'un an au Club de la Presse. Le / les reportages primés seront diffusés sans contrepartie sur le site du Club de la presse Nord Pas de Calais ([www.clubdelapressenpdc.org](http://www.clubdelapressenpdc.org)) et éventuellement par un ou des médias partenaires.

#### Article 2 – Conditions

Le concours est ouvert à tous les journalistes résidant en région Hauts-de-France, sans condition d'âge, ayant déjà produit au moins deux reportages et/ou enquêtes en langue française, quel que soit le support (presse écrite, web, photo, multimédia...), qu'ils devront fournir à titre d'exemples au jury.

Pour être recevables, les candidatures examinées par le jury devront remplir les conditions suivantes :

- Le candidat doit présenter lui-même sa candidature.
- La candidature est gratuite, mais les frais d'envoi des documents de présentation sont à la charge du candidat. Les documents et supports physiques ne sont pas restitués au candidat.
- Les candidatures doivent être adressées avant le 20 février 2017 au Club de la Presse Nord – Pas de Calais en format numérique ([direction@clubdelapressenpdc.fr](mailto:direction@clubdelapressenpdc.fr)).
- Aucune condition d'âge n'est requise. Il n'est pas nécessaire d'être titulaire de la carte de presse ou d'étudier dans une école reconnue par la profession. Le candidat doit résider en région Hauts-de-France. Il n'est pas nécessaire que le projet de reportage ou d'enquête soit forcément réalisé en Hauts-de-France.
- Les deux bourses n'ont pas de thème imposé, il est préférable qu'il soit d'actualité.
- Supports : tous médias/formats autorisés (photo, presse écrite, radio, télévision, multimédia, récit graphique, livre).
- Le dossier de candidature doit être composé d'une lettre de motivation, d'une présentation écrite du projet ; du formulaire d'inscription dûment complété ; si possible, d'un budget prévisionnel sommaire ; et de tout élément permettant au jury d'apprécier les conditions de réalisations du projet.
- Le candidat s'engage à tout mettre en œuvre pour mener son projet à son terme dans les 12 mois suivant la remise des prix.

- Le candidat autorise la reproduction totale ou partielle du sujet soutenu sur le site du Club de la Presse Nord-Pas de Calais.

### **Article 3 – Choix du (des) lauréat(s)**

Le(s) lauréat(s) sera(ont) désigné(s) après, d'une part, une pré-sélection réalisée par le Club de la Presse, et à l'issue des délibérations d'un jury de professionnels d'autre part.

Le jury attribuera la(les) bourse(s) en fonction de la qualité des projets présentés, de leur originalité et des qualités professionnelles des candidats eux-mêmes. Une grande attention sera portée à la présentation des candidatures : orthographe, choix des angles, choix du sujet...

La remise du(des) bourse(s) sera effectuée en début d'année 2017.

### **Article 4 – Incompatibilités**

Les membres du jury et du conseil d'administration du Club de la Presse Nord-Pas de Calais ne peuvent être candidats. Les représentants des partenaires du concours ne peuvent être membres du jury.

### **Article 5 – Responsabilité**

Le Club de la Presse Nord-Pas de Calais se réserve la faculté d'annuler ce concours ou de ne pas attribuer de bourse au titre du présent règlement (manque de candidatures, qualité jugée insuffisante, défaut d'un partenaire...) sans qu'aucun candidat ne puisse réclamer une quelconque indemnisation.

#### ***Club de la presse Nord Pas de Calais***

Faouzia Allienne, déléguée générale : 03 28 38 98 40 / [direction@clubdelapressenpdc.fr](mailto:direction@clubdelapressenpdc.fr)

Nicolas Bailly, chargé de communication / [communication@clubdelapressenpdc.fr](mailto:communication@clubdelapressenpdc.fr)